



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### obligation d'emploi

Question écrite n° 14080

#### Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité sur le nombre de personnes handicapées employées au sein de son administration. En effet, aux termes de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, tout employeur public est tenu d'employer, à temps plein ou à temps partiel, des personnes handicapées dans la proportion de 6 % de l'effectif total des agents rémunérés au 1er janvier de l'année écoulée. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer le nombre de personnes handicapées employées au sein de son ministère, ainsi que les prévisions de recrutement pour l'année 2008.

#### Texte de la réponse

L'attention de Mme la secrétaire d'État à la solidarité a été appelée sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au sein de son administration. Mme la secrétaire d'État est particulièrement attentive au respect de cette obligation. Aussi, afin de maintenir le taux d'emploi du ministère à son niveau élevé, 6,7 % au 1er janvier 2007, le plan triennal d'emploi des travailleurs handicapés (2007-2009) prévoit d'assurer, chaque année, le recrutement et l'intégration de personnes handicapées à hauteur d'au moins 6 % des flux de recrutement. Au cours de l'année 2007, le ministère a recruté 30 travailleurs handicapés, dont 5 en catégorie A, 15 en catégorie B, 10 en catégorie C. Le plan de recrutement 2008 a programmé le recrutement de 45 travailleurs handicapés. Cet objectif prévisionnel représente ainsi une augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente. La convention signée avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique permet en outre d'amplifier les efforts réalisés par le ministère en matière d'intégration des travailleurs handicapés.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Ciotti](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14080

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Solidarité

**Ministère attributaire :** Solidarité

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er janvier 2008, page 32

**Réponse publiée le :** 25 mars 2008, page 2734